

AFFAIRE N° 62

AUGMENTATION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

CREATION D'UN POSTE DE SOUS-BIBLIOTHECAIRE

INSCRIPTION AU B.P. 1990 DES CREDITS NECESSAIRES  
AU RECRUTEMENT DE DEUX SOUS-BIBLIOTHECAIRES

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre du développement de la lecture publique à Saint-Denis, la Municipalité envisage de recruter deux Sous-Bibliothécaires. Un poste existe déjà à l'effectif. Il est donc nécessaire d'en créer un second.

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser :

- à créer un poste de Sous-Bibliothécaire supplémentaire,
- à inscrire les crédits nécessaires à ces deux postes au Budget Primitif de 1990.

Ce financement sera assuré, en partie, par le Conseil Général, sur trois ans, comme suit :

- 75 % du salaire, la première année ;
- 50 % du salaire, la deuxième année ;
- 25 % du salaire, la troisième année.

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions CULTURE ET SPORTS, FINANCES, et ENTREPRISE MUNICIPALE émettent un avis favorable.

---

Rémy MASSAIN revient dans la salle à 17 H 00.

M. GERARD M. : Avez-vous inscrit au B.P. les crédits nécessaires pour les deux autres délibérations ?

LE MAIRE : Oui.

M. GERARD M. : J'espère que cela n'entraînera une augmentation supplémentaire.

LE MAIRE : Non. Le chiffre paraît important. Mais, il faut savoir que le personnel des Cantines y est inclus.

François CAILLE quitte la salle à 17 H 01.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

\*

\*

\*